



## Refus caf malgré aps de plus de trois moi

Par **annkevs**, le **02/02/2015** à **20:27**

Bonjour ,

je suis sarah , et aujourd'hui je reviens de la caf qui m'a refusé l'allocation logement als parce que pour eux mon titre de séjour n'est pas valable.

J'ai une aps (autorisation provisoire de séjours ) pour étudiant à la recherche d'emploi d'une durée de validité de 9 moi (jusqu'au 1/10/2015 ) renouvelable. Avec la mention d'autorisation de travail .

J'ai regardé sur le site des services publique et normalement dès qu'on à une aps de plus de trois on a droit aux prestation familiale .

Ma question est la suivante : le refus est-il normale ?

Est-ce-que les étudiants étrangers à la recherche d'emploi ont un statut particulier pour ne pas percevoir de prestation familiale ? Sachant que dans mon cas c'est l'als que je réclame et non des allocations chômages , sortant à peine des études depuis 1 moi maintenant !

Suis-je obligé de travailler pour avoir l'als dans mon cas ?

Par **citoyenalpha**, le **04/02/2015** à **14:07**

Bonjour

avez vous fait une demande d'APL?

ALS n'est versé que si vous ne pouvez prétendre aux autres aides logements.

Le refus lié à votre titre de séjour n'est pas légitime.

Restant à votre disposition